

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 13 janvier 2020 à 19 h 30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Claude Frappier et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Est absent Monsieur le conseiller Denis Perreault.

Sont également présentes, Mesdames Sylvie Dubois, directrice générale et greffière et Karyne Tremblay, directrice générale adjointe, trésorière et greffière adjointe.

---

**A) CONSTATATION DU QUORUM**

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

**B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE**

Madame la mairesse invite les citoyens à un instant de réflexion.

2020-01-001

**C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

**A) Constatation du quorum**

**B) Instant de réflexion et allocution de la mairesse**

**C) Adoption de l'ordre du jour**

**D) Adoption des procès-verbaux**

D.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019

D.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2019 concernant l'adoption du budget 2020 et du programme triennal

D.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2019 concernant l'adoption du règlement de taxation pour l'année 2020

**E) Présentation des comptes et du registre des chèques**

**F) Engagement de crédits (dépenses)**

**G) Présentation de l'état des activités de fonctionnement**

**H) Résolutions d'intérêt général**

H.1 Filles d'Isabelle / Cercle Ste-Geneviève # 699 / Demande de commandite

H.2 Journées de la persévérance scolaire 2020

H.3 Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Berthierville à l'UMQ et au Carrefour du capital humain pour l'année 2020

H.4 Bail de location de terre / Ferme Joinville inc.

H.5 Site et ancien monastère des Moniales-Dominicaines / Avis de classement par la ministre de la Culture et des Communications

H.6 Nomination des représentants de l'employeur au Comité de sous-traitance

**I) Dépôt de documents**

**J) Rapport des services**

**K) Avis de motion**

**K.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement**

Projet de règlement modifiant le règlement numéro 917-12 et ses amendements relatif au stationnement et à la circulation

**K.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement**

Projet de règlement décrétant des travaux de réfection de l'aqueduc, des égouts sanitaire et pluvial et de la voirie sur la rue De Lévis et d'une section de la rue De Vaudreuil et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût

**L) Adoption de règlements**

**L.1 Assemblée publique de consultation**

**Adoption du second projet de règlement 748-204**

Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à l'aménagement des aires de stationnement et à la plantation d'arbres

13 janvier 2020

**L.2 Assemblée publique de consultation**

**Adoption du second projet de règlement 748-205**

Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à l'ajout de la classe industriel de « TYPE 5 », à l'encadrement des usages de microbrasseries et de microdistilleries et à la modification des usages permis dans la zone 4-I-25

- M) Affaires nouvelles
- N) Période de questions
- O) Levée de l'assemblée

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU:**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout du point suivant sous l'item « Affaires nouvelles » :

**M.1** Achat d'une partie du lot 4 243 204 située à l'arrière de l'aréna municipal

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**D) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2020-01-002

**D.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-01-003

**D.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2019 CONCERNANT L'ADOPTION DU BUDGET 2020 ET DU PROGRAMME TRIENNAL**

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2019 à 19 h 30 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2019 à 19 h 30, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-01-004

D.3

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2019 CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2019 à 20 h a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2019 à 20 h, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-01-005

E)

**PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU:**

D'entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats – Périodes 2019-11 et 2019-12 » préparé et déposé par le service de trésorerie, totalisant la somme de 794 761,98 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-01-006

F)

**ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)**

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Période 2019-12 » représente les dépenses encourues en décembre 2019 et qu'il y a lieu de la faire approuver par le conseil;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU:**

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées en décembre 2019 suivant le « Journal des achats en lot » préparé par le service de la trésorerie, et déposé sur la table du conseil, totalisant une somme de 101 246,75 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

- **Aucun dépôt de l'état des activités de fonctionnement pour la séance du 13 janvier 2020**

**H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

2020-01-007

**H.1 FILLES D'ISABELLE / CERCLE STE-GENEVIÈVE # 699 / DEMANDE DE COMMANDITE**

CONSIDÉRANT la demande de commandite datée du 22 novembre 2019 provenant des Filles d'Isabelle / Cercle Ste-Geneviève # 699, organisme à but non lucratif, quant à la tenue d'un brunch qui se tiendra le dimanche 9 février 2020 à l'école secondaire Pierre-De-Lestage;

CONSIDÉRANT la politique de dons et commandites aux organismes à but non lucratif en vigueur à la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que la demande à l'égard de la tenue du brunch des Filles d'Isabelle / Cercle Ste-Geneviève # 699 respecte les objectifs de la politique;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrepes,

**ET RÉSOLU :**

D'octroyer une contribution financière au montant de 200 \$ aux Filles d'Isabelle / Cercle Ste-Geneviève # 699 pour la tenue du brunch qui se tiendra le dimanche 9 février 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-01-008

**H.2 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2020**

CONSIDÉRANT que depuis près de 15 ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire, et que des gains ont été enregistrés;

CONSIDÉRANT que le taux de décrocheurs du secondaire a diminué entre 2010-2011 et 2013-2014, passant de 16% à 13 %;

CONSIDÉRANT que le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept ans, a quant à lui augmenté de façon marquée en 10 ans, passant de 68% en juin 2007 à 78% en juin 2016;

CONSIDÉRANT qu'un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur;

13 janvier 2020

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs importants sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT que la persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

CONSIDÉRANT que les *Journées de la persévérance scolaire* sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU :**

De reconnaître la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre Ville.

De participer aux *Journées de la persévérance scolaire 2020* afin que notre municipalité soit reconnue comme un + pour la réussite de ces citoyens en formation, en réalisant les activités suivantes :

- Démontrer notre adhésion aux *Journées de la persévérance scolaire*, qui auront lieu du 17 au 21 février 2020, en portant le ruban de la persévérance scolaire et en installant des affiches dans les divers édifices municipaux fréquentés par la population;
- Offre d'activités de loisir pour encourager l'activité physique chez les jeunes;
- Promotion des *Journées de la persévérance scolaire* sur le site Web de la Ville;
- Diffusion de messages félicitant les nouveaux diplômés de Berthierville sur le site Web de la Ville;
- Collaboration avec les écoles du milieu.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-01-009

**H.3 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE BERTHIERVILLE À L'UMQ ET AU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN POUR L'ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville est actuellement membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et que l'adhésion 2019 prend fin au 31 décembre;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 7 janvier 2020;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU :**

De renouveler, pour l'année 2020, l'adhésion de la Ville de Berthierville à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) au montant de 2 324,63 \$ plus les taxes applicables.

13 janvier 2020

De renouveler, pour l'année 2020, l'adhésion de la Ville de Berthierville au Carrefour du capital humain, service offert par l'UMQ, au montant de 3 188,00 \$ plus les taxes applicables.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-01-010

**H.4 BAIL DE LOCATION DE TERRE / FERME JOINVILLE INC.**

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville est propriétaire du lot 4 246 273;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville ne prévoit pas utiliser ce lot à court terme;

CONSIDÉRANT l'offre de location de terre du 13 janvier 2020 de la Ferme Joinville inc.;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 7 janvier 2020;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

**ET RÉSOLU:**

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, un bail de location devant intervenir avec la Ferme Joinville inc. relatif à la location d'une partie du lot 4 246 273 appartenant à la Ville de Berthierville, dont la superficie est approximativement de 15.3889 acres, à des fins de culture.

Qu'il est convenu que la Ferme Joinville inc. verse à la Ville de Berthierville, au plus tard le 30 avril de chaque année de la durée du bail, une somme de mille cinq cent trente-huit dollars et quatre-vingt-neuf cents (1 538,89 \$) plus les taxes applicables pour chacune des périodes comprises entre le 15 avril et le 15 novembre des années 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-01-011

**H.5 SITE ET ANCIEN MONASTÈRE DES MONIALES-DOMINICAINES / AVIS DE CLASSEMENT PAR LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

CONSIDÉRANT la lettre datée du 19 décembre 2019 provenant de la ministre de la Culture et des Communications, Madame Nathalie Roy, informant la Ville de Berthierville de sa décision de classer, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, l'ancien monastère des Moniales-Dominicaines et son site composé de cinq (5) lots totalisant une superficie de 80 188,5 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le classement d'un bien ou d'un site patrimonial est un statut attribuable par la ministre de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT que le site et l'ancien monastère des Moniales-Dominicaines relatifs aux avis de classement sont de propriété privée;

CONSIDÉRANT que le site classé comme site patrimonial représente une superficie totale de 80 188,5 mètres carrés sur 7,22 kilomètres carrés pour l'ensemble du territoire de la ville ayant pour conséquence d'empêcher un potentiel développement résidentiel évalué à 40M \$ dans un secteur desservi par les infrastructures municipales;

13 janvier 2020

CONSIDÉRANT que les facteurs sociaux-économiques du territoire ne permettent pas d'engager la communauté berthelaise dans un quelconque projet pour cet immeuble classé;

CONSIDÉRANT qu'à titre de gouvernement de proximité, la Ville de Berthierville désire, en toute transparence et dans le respect des lois, informer la population berthelaise de la position du conseil municipal envers ce dossier;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Fontaine,

**ET RÉSOLU :**

De confirmer à la population berthelaise que le conseil municipal n'a pas l'intention d'augmenter la charge fiscale des berthelais aux fins de projets pour l'immeuble et le site classés, ni d'investir des fonds publics, ni prendre en charge l'ancien monastère et le site faisant l'objet des avis de classement émis par la ministre de la Culture et des Communications.

D'aviser la ministre de la Culture et de Communications que la Ville de Berthierville ne fera pas de demande de transfert de responsabilité en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel pour cet immeuble patrimonial et ledit site.

Que cette résolution soit acheminée à la ministre de la Culture et des Communications, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à la ministre du Tourisme et députée du comté de Berthier et à la Municipalité régionale de comté de D'Autray.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-01-012

**H.6 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE L'EMPLOYEUR AU COMITÉ DE SOUS-TRAITANCE**

CONSIDÉRANT l'annexe D de la présente convention collective entre le SCFP – Section locale 4676 et la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette annexe, il y a lieu de nommer deux représentants de l'Employeur;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 13 janvier 2020;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU :**

De nommer Mesdames Sylvie Dubois, directrice générale et greffière et Karyne Tremblay, directrice générale adjointe, trésorière et greffière adjointe, pour représenter l'Employeur au sein du Comité de sous-traitance.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

La directrice générale et greffière procède au dépôt des documents suivants :

▪ **Dépôt d'un extrait du registre des déclarations des membres du conseil municipal**

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la greffière dépose un extrait du registre des déclarations faites par les membres du conseil municipal selon les modalités fixées par le *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* de la Ville de Berthierville.

- Déclaration des intérêts pécuniaires de M<sup>me</sup> la mairesse Suzanne Nantel
- Déclaration des intérêts pécuniaires de M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Fontaine
- Déclaration des intérêts pécuniaires de M. le conseiller Claude Frappier
- Déclaration des intérêts pécuniaires de M. le conseiller Alec Turcotte
- Déclaration des intérêts pécuniaires de M. le conseiller Sylvain Destrempe
- Déclaration des intérêts pécuniaires de M. le conseiller Denis Darveau
- Déclaration des intérêts pécuniaires de M. le conseiller Denis Perreault
- Ministère de la Culture et des Communications / Émission d'avis de classement pour l'immeuble sis au 1140, rue De Frontenac

J) RAPPORT DES SERVICES

Madame la mairesse fait état du dépôt des rapports de services suivants :

- Rapport de pesées des matières résiduelles du mois de décembre 2019
- Rapport du service de l'urbanisme pour le mois de décembre 2019
- Rapport d'activités de la Mairesse pour le mois de décembre 2019

K) AVIS DE MOTION

2020-01-013

K.1 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**  
**Projet de règlement modifiant le règlement numéro 917-12 et ses amendements relatif au stationnement et à la circulation**

Avis de motion est donné par M. le conseiller Alec Turcotte qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement modifiant le règlement numéro 917-12 et ses amendements relativement au stationnement et à la circulation.

Un projet de règlement est déposé par M. le conseiller Alec Turcotte.

2020-01-014

K.2 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**  
**Projet de règlement décrétant des travaux de réfection de l'aqueduc, des égouts sanitaire et pluvial et de la voirie sur la rue De Lévis et d'une section de la rue De Vaudreuil et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût**

Madame la conseillère Isabelle Fontaine donne un avis de motion de la présentation, lors d'une séance subséquente du Conseil, d'un projet de règlement décrétant des travaux de réfection de l'aqueduc, des égouts sanitaire et pluvial et de la voirie sur la rue De Lévis et d'une section de la rue De Vaudreuil et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût.

Un projet de règlement est déposé par Madame la conseillère Isabelle Fontaine.



**L) ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

**L.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 748-204**

**Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à l'aménagement des aires de stationnement et à la plantation d'arbres**

La directrice générale et greffière, Madame Sylvie Dubois explique le second projet de règlement 748-204.

**Commentaires de la population**

Aucun commentaire.

2020-01-015

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 748-204**

**Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à l'aménagement des aires de stationnement et à la plantation d'arbres**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture publique;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Fontaine,

**ET RÉSOLU :**

D'adopter le second projet de règlement numéro 748-204 relatif à l'aménagement des aires de stationnement et à la plantation d'arbres.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**L.2 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 748-205**

**Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à l'ajout de la classe industriel de « TYPE 5 », à l'encadrement des usages de microbrasseries et de microdistilleries et à la modification des usages permis dans la zone 4-I-25**

La directrice générale et greffière, Madame Sylvie Dubois explique le second projet de règlement 748-205.

**Commentaires de la population**

Aucun commentaire.

2020-01-016

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 748-205**

**Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à l'ajout de la classe industriel de « TYPE 5 », à l'encadrement des usages de microbrasseries et de microdistilleries et à la modification des usages permis dans la zone 4-I-25**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture publique;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

13 janvier 2020

**ET RÉSOLU :**

D'adopter le second projet de règlement numéro 748-205 relatif à l'ajout de la classe industriel de «TYPE 5», à l'encadrement des usages de microbrasseries et de microdistilleries et à la modification des usages permis dans la zone 4-I-25.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**M) AFFAIRES NOUVELLES**

2020-01-017

**M.1 ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 4 243 204 SITUÉE À L'ARRIÈRE DE L'ARÉNA MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que la compagnie Gestions Immobilières Actives S.E.C. est propriétaire du lot 4 243 204 situé sur l'avenue Gabriel-Brissette;

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir du terrain à l'arrière de l'aréna afin d'assurer un accès sécuritaire aux équipements et au bâtiment, soit sur une profondeur de 10 mètres et une largeur approximative de 183 mètres;

CONSIDÉRANT que la compagnie Gestions Immobilières Actives S.E.C. accepte de vendre une partie dudit lot au prix de cinq dollars le pied carré (5 \$ pi<sup>2</sup>);

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU :**

De mandater Laporte et Associés notaires inc. pour rédiger la promesse d'achat d'une partie du lot 4 243 204 appartenant aux Gestions Immobilières Actives S.E.C. pour la somme de cinq dollars le pied carré (5 \$ pi<sup>2</sup>) dont la Ville de Berthierville fera le morcellement pour l'obtention du numéro de lot faisant l'objet de ladite promesse d'achat plus l'achat dudit lot, le cas échéant.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, ladite promesse d'achat ainsi que tous les documents connexes.

De mandater la firme Castonguay, Robitaille, Harnois, arpenteurs-géomètres, pour procéder au morcellement et à la demande du nouveau numéro de lot.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, l'acte d'achat ainsi que tous les documents nécessaires à ladite transaction.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**N) PÉRIODE DE QUESTIONS**

À l'occasion de la période de questions, Madame la mairesse, Suzanne Nantel, assistée des membres du conseil et de la directrice générale et greffière, répond aux questions des citoyens présents à la séance.

2020-01-018

**O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

13 janvier 2020

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

**ET RÉSOLU:**

De lever la séance à 19 h 58.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

Suzanne Nantel  
Mairesse

---

Sylvie Dubois  
Directrice générale et greffière

*Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

---

Suzanne Nantel  
Mairesse